



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires
Bureau réglementation et appui juridiques**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « La Jouannerterie » - Commune de Vierzon (18100)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2022-063, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est prescrite **du lundi 21 mars (9h00) au vendredi 22 avril 2022 (17h00)** soit pendant **33** jours consécutifs.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire, déposée par la société TOTAL QUADRAN (devenue TotalEnergies).

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Vierzon, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur cette procédure.

Monsieur Bernard MENUJER, secrétaire général de mairie en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Vierzon, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise Place de l'Hôtel de Ville.
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Vierzon, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Vierzon les
 - lundi 21 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
 - mardi 29 mars 2022 de 14h00 à 17h00,
 - mercredi 6 avril 2022 de 9h00 à 12h00,
 - jeudi 14 avril 2022 de 14h00 à 17h00,
 - vendredi 22 avril 2022 de 14h00 à 17h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie de Vierzon** - à M. le commissaire enquêteur - enquête publique projet de parc photovoltaïque « La Jouannerterie » ,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-epvierzon@cher.gouv.fr
- via le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Les correspondances, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête. Les contributions transmises, par voie électronique, seront mises à disposition sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Service affaires juridiques, sécurité et éducation routières – Bureau réglementation et appui juridiques – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Monsieur Alexis PFRIMMER, 163 rue des sables de Sary – 45770 SARAN - Tel : 06 78 36 81 79 – Courriel : alexis.pfrimmer@totalenergies.com.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le Préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Vierzon, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 17 février 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental par intérim,
et par délégation, le chef du service
connaissance, aménagement et planification,

signé

Yann GOALABRÉ